

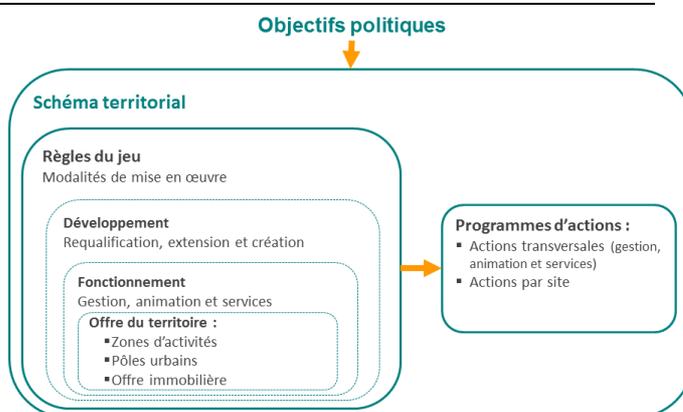
→ Les schémas de développement des zones d'activités économiques ou Schémas d'accueil des entreprises

Votre problématique

- Vous voulez construire une démarche participative permettant d'élaborer une stratégie de développement des zones d'activités vous offrant une **visibilité** au niveau des actions et des investissements à planifier ?
- Vous souhaitez **harmoniser** les pratiques au niveau des zones d'activités communales et intercommunales de votre territoire ?
- Vous désirez faire évoluer vers une approche plus **qualitative** votre stratégie actuelle qui repose essentiellement sur une offre foncière et quantitative ?
- Vous souhaitez améliorer votre offre d'accueil des entreprises dans une logique de **performance durable** ?

L'apport d'un schéma de développement des ZAE

- un **document à la fois stratégique et opérationnel** (généralement porté par un EPCI) qui a vocation à organiser les modalités d'accueil et de développement des activités économiques sur le territoire
- une démarche qui permet de construire, consolider et partager un véritable **projet de développement territorial** décliné à travers un processus de développement et un programme d'actions opérationnel
- une **gouvernance** permettant d'associer les différents acteurs territoriaux du développement économique
- une certaine souplesse à travers des règles du jeu qui fixent un cadre de réflexion pour les développements futurs



Les atouts de cette démarche

- **construire ou consolider le projet politique de développement économique du territoire** : identifier les objectifs visés à travers le développement économique et l'implantation des entreprises sur le territoire, anticiper les mutations du tissu économique, cibler les activités à favoriser sur le territoire...
- **structurer, différencier et qualifier l'offre d'accueil économique** : construire une typologie des sites d'accueil favorisant le parcours d'entreprises et répondant au mieux aux besoins des entreprises, garantir le maillage territorial, prendre en compte les spécificités et les atouts du territoire, garantir un socle commun de qualité des sites...
- **organiser la gouvernance économique locale** : associer les acteurs économiques locaux, créer des relations de confiance, favoriser les démarches collaboratives...
- **s'inscrire dans un processus dynamique d'amélioration continue** : rendre dynamique le schéma en garantissant une mise à jour régulière des orientations et des actions à mettre en œuvre en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des stratégies des partenaires, encadrer le schéma avec des règles du jeu et des conditionnalités...

- **produire un outil opérationnel d'aide à la décision des élus** en vue d'accompagner le développement économique du territoire et de garantir la performance et la fiabilité de la programmation pluriannuelle d'investissements...
- **garantir la pérennité des investissements et l'attractivité des sites** à travers la mise en œuvre de démarches de performance durable reposant sur la gestion, l'animation et les services

Les grandes étapes

- **identification des problématiques et des enjeux** en matière de développement économique territorial à travers un diagnostic (les composantes du territoire, Le tissu économique et ses dynamiques, les sites d'accueil, les attentes des acteurs) et une concertation des acteurs locaux
- **construction du projet de développement économique** du territoire (objectifs politiques)
- **définition de la stratégie d'intervention** (ensemble des moyens à mobiliser pour atteindre les objectifs)
- **élaboration du processus** de développement (règles du jeu)
- **construction du programme d'actions** opérationnelles découlant des règles du jeu
- **finalisation du schéma** de développement des ZAE (documents de communication)

→ durée moyenne d'un schéma de **8 à 12 mois** afin de garantir une réelle concertation et une appropriation des enjeux et objectifs

Nos atouts

- une véritable **expertise de l'ensemble des problématiques de développement des sites d'accueil** économiques
- **une pratique régulière des différentes échelles** : du micro (entreprises, pôles de vie, zones d'activités,...) au macro (commune, EPCI, département, Région,...)
- **une dimension pédagogique** s'appuyant sur notre forte expérience en matière de conseil et de formation
- **une capacité à vulgariser la démarche** à travers la création d'outils d'information comme les livrets du schéma de développement des zones d'activités
- **une culture globale de la problématique des zones d'activités** à travers les nombreux benchmarks et voyages d'études que nous réalisons en France et à l'étranger

Notre engagement

- coproduire un schéma « sur-mesure » adapté à votre territoire

Nos principales références

- révision du schéma territorial des ZAE de la CC de la vallée de Clisson (44)
- schéma d'accueil des entreprises de Cap Atlantique (44)
- schéma territorial des zones d'activités de la CC du Pays de Redon (35-44-56)
- schéma de développement des zones d'activités du Pays des vallons de Vilaine (35)
- stratégie de développement économique territorial de la CC du Pays de Seine (77)

Contact

Synopter

Jean-François Vallès (jfvallès@synopter.com – 06 12 84 70 36)

Pierre Cécil Brasseur (pcbrasseur@synopter.com – 07 78 34 95 20)

3 Rue Saint-Stanislas 44000 Nantes - www.synopter.com – 02 40 89 47 66